

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 Février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation 20 Février 2019

Date d'affichage : 20 Février 2019

Etaient présents :

Yannick BIGAUD, Isabelle BARATHON-BAZELLE, Serge BESNIER, Marie-Christine HOULLIER, Daniel LEGENDRE, Florence DE DEYN, Philippe SOUCHAUD, Jacques LEGENDRE, Solange PENTECOUTEAU, Marie-Josèphe, MAILLET, Danielle LERAY, Jean-Marc DROUET, Caroline JUDALET, Joseph EPIARD, Sandra JULAUD, Fabrice DANET, Cécile SUEL, Frédéric THOBIE, Natacha MESRE, Jacques GAUTHIER, Pierre LE GUILY, Jérôme CELLE, Annie FERRON.

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient représentés conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jacques MICHEL ayant donné pouvoir à Marie-Christine HOULLIER ; Béatrice PERROT ayant donné pouvoir à Serge BESNIER

Anne LEBRETON ayant donné pouvoir à Natacha MESRE ; Didier GILBERT ayant donné pouvoir à Daniel LEGENDRE

Marie-Andrée TREILLARD ayant donné pouvoir à Solange PENTECOUTEAU

Absente : Hélène COGREL

M. Serge BESNIER a été élu secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur Yannick BIGAUD ouvre la séance à 19 h.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

SECRETAIRE : M. Serge BESNIER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 Décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2018, transmis aux conseillers, a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **A L'UNANIMITE**

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, et de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la réalisation d'une opération portant sur le projet d'extension de la salle de gymnastique du site sportif « Bellevue 1 », ;

AUTORISE le dépôt d'une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2019 pour ce projet ;

ARRÊTE les modalités de financement, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

DETR 35% du coût prévisionnel des seuls travaux soit 107.450 €

Autre subvention Néant

Solde par autofinancement communal : 222 575 € soit 67,442 %

(65% des travaux + totalité du coût de la maîtrise d'œuvre)

TOTAL 330 025 € HT.

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE le dépôt d'une demande de subvention au titre de la D.S.I.L. 2019 (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) pour le chantier en cours, de construction d'une nouvelle école maternelle publique dont la réalisation a été approuvée à l'unanimité par délibération du 18/01/2018 ;

ARRÊTE les modalités de financement, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

D.S.I.L. 2019	150 000 €	soit	8,16 %	du montant HT
D.E.T.R. 2017	122 500 €	soit	6,67 %	du montant HT
Région Pays de la Loire	82 000 €	soit	4,46 %	du montant HT
Département 44	432 554 €	soit	23,53 %	du montant HT
Fonds de Concours Agglomération 2017 + 2018	182 000 €	soit	9,90 %	du montant HT
<i>Total des aides publiques</i>	<i>969 054 €</i>	<i>soit</i>	<i>52,72 %</i>	<i>du montant HT</i>
Commune	Emprunt	868 869,86 €	47,27 % du montant HT	
TOTAL coût projet stade marchés notifiés		1 837 923,86 € HT Travaux seuls <i>(2 008 203,86 € HT en incluant AMO et Moe)</i>		
<i>En sus à charge de la Commune : Avance TVA + Coût frais annexes (AMO..., et maîtrise d'œuvre...) et aléas</i>				

CHARGE M. le Maire de signer toute pièce et prendre toute décision pour exécution de la présente

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de convention avec le garage SMD, situé à Treffieux, entreprise agréée conformément à l'article 325-23 du Code de la Route, pour permettre l'enlèvement des véhicules gênants.

Il est précisé que les tarifs sont fixés par arrêté ministériel, étant précisé que l'entreprise se rémunère auprès du propriétaire du véhicule enlevé lorsque celui-ci est identifié.

⇒ **A L'UNANIMITE**

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs budgétaires

AUTORISE Monsieur le maire à signer les éventuels contrats en découlant.

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'association Manivel' Cinéma permettant à la Commune de bénéficier du Festival de cinéma pour enfants « Cinéfilous » organisé chaque année pendant les vacances scolaires de la Toussaint, sur la base du montant suivant (subvention) :

Base 5 295 habitants X 0,10 € / habitants

Soit : 529,50 € pour l'année 2019.

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement applicables aux élus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DONNE son accord à l'imputation des dépenses en résultant sur les crédits inscrits au budget au chapitre 65.

⇒ **A L'UNANIMITE**

DECIDE de renouveler l'adhésion à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion (nouvelle convention),

AUTORISE le Maire à signer la convention proposée,

Etant précisé que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice

⇒ **A L'UNANIMITE**

NOMME Mme Solange PENTECOUTEAU comme déléguée au sein de l'association de maintien à domicile.

⇒ **A 27 voix POUR et 1 Abstention**

SOUTIENT cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement